

Le groupe AFD, et notamment sa filiale PROPARGO, consacre une part importante de ses financements au soutien du secteur privé.

PROPARGO, filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, dispose d'une palette complète d'instruments financiers. En Tunisie, ses activités visent à :

■ **Apporter au secteur financier des ressources de long terme**, nécessaires au financement des entreprises. PROPARGO propose ainsi, en devises ou en dinars, des lignes de crédits bancaires, des prises de participation au capital de fonds d'investissement ou des garanties bancaires au secteur financier tunisien. PROPARGO est aussi actionnaire de plusieurs fonds régionaux qui investissent en Tunisie. PROPARGO cogère également, avec CDC Entreprises, un fond de fonds qui investit au Maghreb (Averroès I et II).

■ **Accompagner directement le développement des entreprises** sous forme de prise de participation directe ou de prêt. Dans ce dernier cas, PROPARGO finance essentiellement des projets d'infrastructures importantes, impliquant des structurations financières particulières (producteurs privés d'électricité, concessions d'aéroport...) ou dans des secteurs « pionniers » (santé, éducation) ayant de forts impacts sociaux.

En complément et sur des thématiques spécifiques, l'AFD finance les entreprises à travers des intermédiaires financiers (sous forme de prêts à taux bonifiés).

En Tunisie, l'AFD concentre son action sur :

■ **La restructuration financière des entreprises dans le cadre de la mise à niveau industrielle** : l'AFD a octroyé aux banques 4 lignes de crédit pour un total de 94 millions d'euros. Ce sont près de 140 entreprises et plus de 22 500 emplois qui auront été soutenus sur ces lignes.

■ **La mise à niveau du secteur hôtelier** : l'AFD accorde aux banques une ligne de crédit destinée à refinancer des projets de mise à niveau d'hôtels. L'AFD apporte aussi une subvention au Ministère du Tourisme.

■ **La mise à niveau environnementale** : l'AFD accorde des lignes de crédit destinées à promouvoir les investissements environnementaux des entreprises (dépollution, efficacité énergétique ou utilisation d'énergies renouvelables).

■ **Le financement de la micro-entreprise**

■ **La mise en place d'outils de garantie bancaire** : l'AFD facilite l'accès des créateurs d'entreprises aux financements bancaires avec le soutien du Ministère français de l'immigration et du développement solidaire. Elle propose aussi aux banques son dispositif de garantie ARIZ pour encourager le financement des PME.

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis plus de soixante ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique de développement définie par le Gouvernement français. Présente sur le terrain dans plus de 50 pays, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. En 2009, l'Agence a consacré plus de 6,2 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays du Sud et en faveur de l'Outre-mer.

PROPARGO est une Institution financière de développement, conjointement détenue par l'AFD et par des actionnaires privés du Nord et du Sud. La société a pour mission de catalyser les investissements privés dans les pays émergents et en développement en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des OMD. Sa stratégie sectorielle se concentre sur le secteur productif, les systèmes financiers, les infrastructures et le capital investissement. PROPARGO propose une palette complète d'instruments financiers (prêts, fonds propres, garanties ...). En 2009, PROPARGO a octroyé 1,1 milliard d'euros à travers quatre-vingts projets dans plus de trente pays.

Contact

Roger GOUDIARD, Directeur de l'agence de Tunis

Emmanuel HAYE, Responsable Secteur Privé / PROPARGO

Tél. : (216) 71 861 799

E-mail : afdtunis@afd.fr

Site Internet

Pour plus d'informations, consulter :

www.afd-tunisie.org

www.proparco.fr



Partenaires financés par le groupe AFD en Tunisie

Tuninvest, Amundi, ECP, Swicorp, Tav Tunisie, Tunisie Leasing, UBCI, BIAT, ATB, Enda inter-arabe, Sotugar, Amen Bank, Clinique Hannibal...

Depuis 1992, le groupe AFD a octroyé 500 millions d'euros de financements en faveur du secteur privé tunisien.

Le groupe AFD et le secteur privé en Tunisie

fonds d'investissement

infrastructures

entreprises

banques

Produits de financement de PROPARCO et de l'AFD à destination des entreprises en Tunisie

ENTREPRISES
(tous secteurs
sauf promotion immobilière)

		OUTIL DE FINANCEMENT	MONTANT ¹	DURÉE	TAUX ²	INTERLOCUTEUR	
	Prêts sur ligne de crédit bancaire (EUR, USD, ou TND avec Tunis Ré)	Prêt sur ligne de crédit bancaire PROPARCO « Investissement des entreprises »	mini 400 000 TND	12 ans maxi avec possibilité franchise en capital	taux du marché en fonction du risque	Banques agréées	
		Prêt sur ligne de crédit bancaire AFD « Restructuration financière des entreprises »	maxi 2MTND	7 à 12 ans dont jusqu'à 2 ans de franchise en capital	taux fixe bonifié : 4% (3,5 % en EUR) (avant marge bancaire plafonnée à 3%)	Banques agréées	
		Prêt sur ligne de crédit bancaire AFD « Mise à niveau des hôtels »	entre 0,5 et 10 MTND	7 à 15 ans dont jusqu'à 4 ans de franchise en capital	taux bonifié entre 3 et 4% ³ (avant marge bancaire plafonnée à 3%)	Banques agréées	
		Prêt sur ligne de crédit bancaire AFD « Mise à niveau environnementale et maîtrise de l'énergie »	maxi 10 MTND	5 à 12 ans dont jusqu'à 3 ans de franchise en capital	taux bonifié ³ entre 4,5 % et 5%; subvention de l'Union Européenne de 3 MEUR pour la bonification additionnelle	Banques (BIAT, UBCI)	
	Prêts ou quasi-fonds propres directs (EUR, USD ou TND)	Pour projet industriel ou d'infrastructures, possibilité de prêt direct à l'entreprise par PROPARCO (ou dans certain cas par l'AFD)	mini 10 MTND	15 ans maxi avec possibilité franchise en capital	taux du marché en fonction du risque et des impacts du projet	PROPARCO / AFD	
	Garanties	Garantie ARIZ ⁴ d'emprunt bancaire en EUR ou TND sollicité auprès d'une banque agréée. Quotité maxi : 50% du prêt	maxi 4 MTND	2 à 12 ans dont jusqu'à 3 ans de franchise en capital	commission bonifiée, maxi 0,675 % sur l'encours total	Banques agréées	
		Garantie PROPARCO d'un emprunt bancaire en EUR ou TND sollicité auprès d'une banque agréée	mini 10 MTND	15 ans maxi	commission au taux du marché en fonction du risque	Banques agréées	
Fonds propres	Prise de participation au capital des entreprises via des fonds d'investissement	selon la stratégie du fonds				Fonds partenaires	
	Prise de participation au capital des entreprises en direct	mini 4 MTND participation minoritaire maxi : 20%	5 à 7 ans	TRI mini 15 %	PROPARCO		
INSTITUTIONS FINANCIÈRES	Banques	Prêts ou quasi-fonds propres (EUR, USD, ou TND avec Tunis Ré)	Financement des besoins en ressources de long terme des banques, sous forme de ligne de crédit ou de prêt subordonné	mini 5 MTND	15 ans maxi	taux du marché; bonification possible dans certains cas	PROPARCO / AFD
		Garantie de portefeuille	Garantie ARIZ ⁴ d'un portefeuille de prêts constitué par la banque partenaire sur des critères prédéfinis et pour des prêts de montant unitaire modéré	montant à déterminer en fonction du volume de crédits envisagé (entre 3 et 15 MEUR); crédits compris entre 20 000 et 600 000 TND et d'une durée de 1 à 5 ans			AFD
	Fonds de capital-investissement	Fonds propres	Prise de participation au capital de fonds d'investissement	de 2 à 30 MTND	8 à 12 ans	TRI en devise mini 15 %	PROPARCO Averroès
	Institutions de microfinance (IMF)	Prêts ou quasi-fonds propres directs (EUR, USD ou TND)	Financement long terme aux institutions de microfinance	4 à 20 MTND	15 ans maxi avec possibilité franchise en capital	fonction du projet de l'IMF	PROPARCO / AFD
Garanties (EUR, USD ou TND)		Garantie ARIZ ⁴ d'emprunt bancaire en EUR ou TND sollicité par une IMF agréée. Quotité maxi : 75% du prêt	maxi 4 MTND	jusqu'à 12 ans	commission bonifiée, maxi 0,675 % sur l'encours total	AFD	

1. MTND = million de dinars tunisiens

2. Taux de sortie pour l'entreprise

3. Taux fixable lors du versement du crédit

4. ARIZ est un dispositif de garanties géré par l'Agence Française de Développement et destiné à faciliter l'accès au financement des PME et des institutions de microfinance